

que leur offre le Ministère, ils peuvent suivre les cours organisés par la Commission du service civil à l'intention du personnel administratif de l'Etat. Des cours de langues étrangères sont également offerts aux membres du Ministère. Avant d'être affectés à une mission de l'extérieur, les fonctionnaires passent une période de formation pratique qui leur permet de se mettre au courant des domaines qu'ils ne connaissent pas encore.

Titularisation

Au cours de l'année 1950, le Conseil du Trésor a recommandé la titularisation de 85 p. 100 des employés du Ministère à compter du 30 septembre 1949, soit 85 p. 100 de 729; ce chiffre ne comprend pas le personnel embauché sur place en vertu d'arrêtés en conseil. Jusqu'ici, 65 p. 100 de l'objectif total a été atteint et l'on espère augmenter cette proportion au cours de l'année. Lorsque l'objectif aura été atteint, le rythme de la titularisation dépendra des vacances qui se produiront dans les diverses catégories d'emplois.

Promotions

L'octroi des promotions aux fonctionnaires du Ministère est déterminé par le nombre des vacances. Le choix se fonde sur le mérite personnel et sur les états de service. Dans le cas des agents du service extérieur et assimilés (agents consulaires et agents d'information), l'âge entre aussi en ligne de compte. Pour les fonctionnaires des services administratifs, l'aptitude particulière de chacun est une condition supplémentaire attachée à l'octroi des promotions.

En raison des difficultés que comporte l'octroi de promotions aux employés des services administratifs, au sein desquels les mutations sont fréquentes entre Ottawa et les missions de l'extérieur, le Ministère élaboré actuellement, de concert avec la Commission du service civil, un nouveau système de promotions qui répondra à ses exigences spéciales.

Organisation du Ministère

Comité de l'effectif

Le Comité de l'effectif du Ministère a terminé sa revue des divisions d'Ottawa et de l'extérieur, en ce qui concerne les cadres de ces divisions. On espère présenter prochainement à la Commission du service civil et au Conseil du Trésor un rapport renfermant des recommandations relatives à l'effectif total de ces cadres. Entre temps, le Conseil du Trésor poursuit son étude sur les besoins du Ministère en matière de personnel administratif.

Adjoints du service extérieur

Au cours de l'année, la Commission du service civil a consenti à ouvrir un concours spécial pour des postes d'adjoints du service extérieur. Ce